MONTREAL ET LE NORD

Les idées d'un colon

III

SON HISTOIRE A VOL D'OISEAU

S'écoula une minute de silence.

—C'est *pyramidalement* bienveillant, l'attention que vous prêtez à mes futiles paroles, dit-il en souriant, et à mon tour de vous applaudir *pedibus et manibus*.

—Savez-vous le latin, par hasard ?

—J'en ai retenu quelques mots.

***

Il est bon d'apprendre que Monsieur le colon a eu trois années de collège et tous les premiers prix à la fin de chaque année. Un jour, ayant avoué que, ses études finies, son intention était de s'adonner à l'agriculture, son père indigné se récria : "Est-il nécessaire d'en savoir si long pour travailler la terre ? tu n'iras plus à l'école." L'écolier resta à la maison, cultiva effectivement la terre et fit le plus fin laboureur du comté. La majeure partie de ses veillées se dépensait en compagnie de l'instituteur, ancien élève de l'école normale, homme dévoué à la science et rempli de bon vouloir, qui sans difficulté lui inculqua d'excellentes notions de physique, de chimie, de zoologie, de botanique et de minéralogie, études nécessaires à l'agronomie.

Puis, un bon soir, on se présenta devant la fille d'un cultivateur à l'aise, une fière beauté jointe à une grande piété, un bon jugement doublé d'une saine éducation domestique et fortifié par une solide instruction reçue au couvent, ce qui fit le jour de l'hyménée poindre à l'horizon : Aux noces ! aux noces !

Quinze fois les aquilons cédèrent le pas à quinze printemps, et le jeune ménage se trouva élevé à la dignité des familles patriarchales ; onze enfants dont trois avaient franchi le seuil qui introduit au pays des anges, la vraie patrie des petits et de toute âme qui leur ressemble. On les avait pourtant bien pleuré, ces chères petites sœurs. Huit garçons restaient alertes et bien portants, huit garçons dont l'avenir inspiraient des soucis graves. La situation portait à réfléchir, invitait à délibérer.

On tint conseil.

Le sujet en valait la peine. La mère, il est vrai, était citée comme le modèle des mères de famille et des bonnes ménagères. Il était le président de la société d'agriculture et son opinion faisait autorité en toute matières d'intérêt rural, après avoir débuté sur une propriété de moyenne grandeur, il en avait payé deux autres fort cher. Mais cela ne suffisait pas à l'établissement tel qu'on le voulait d'une dizaine de garçons, c'est-à-dire les huit fils qui d'ores et déjà appartenaient au domaine des faits accomplis et ceux que la Providence, sans faire un miracle, donnerait bien encore, probablement.

—Le moyen de pouvoir toujours les garder autour de nous ? disait la tendre mère. Combien de fois n'ai-je pas invoqué le Ciel de nous l'inspirer.

— Votre prière a été entendue, ma chère amie, je n'en doute pas, puisque je connais très bien ce moyen, l'unique moyen, qui consiste à leur mettre une ferme sous les pieds, à tous et à chacun d'eux —Le prix des terres de nos environs est inabordable ; — et condamne les acquéreurs à finir leur vie dans les échéances et les gros paiements. Le grand Nord, nous dit-on, recèle des millions d'arpents d'un sol vierge et pas avare. La possession s'en obtient simplement par la mise en culture et par droit de premier occupant, chose on ne peut plus estimable. L'avenir de nos enfants est là et ne saurait être ailleurs.— Il faudra donc nous en séparer ?—Pas du tout ; ils n'auraient qu'à nous occompagner.

Elle resta pensive pendant une minute, et puis :—Eh bien ! Je crois que c'est le meilleur parti à prendre. — Au reste, Dieu le veut ainsi ; il multiplie les Canadiens évidemment pour peupler la patrie canadienne.

Les immeubles furent mis en vente ; et trois ans se passèrent avant que l'acheteur attendu ne se présentât.

Et maintenant, à la Mantavaisie ? au lac Saint-Jean ? à la Rouge, à la Gatineau ? où aller ?

***

A trente lieues au nord direct de Montréal, en arrière des collines laurentiennes, se déploie une zône immense, comprise entre ces derniers et ce qu'on appelle la *hauteur des terres* ou la frontière septentrionale de la province de Québec, entre le lac Témiscamingue et le lac des Quinze à l'ouest et, à l'est, la limite orientale de la région du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay, contenant à peu près, plutôt d'avantage que moins, non pas sans inclure la superficie des lacs et des rivières, l'imposant ensemble de cinquante millions d'acres, quatre fois la totalité de la surface actuellement occupée par les paroisses, les villages et les villes de nos 65 divisions électorales. Qui le croirait ? C'est presque en tremblant qu'on doit en parler, mettant le chiffre au plus bas qu'il est possible de le faire sans trop blesser la réalité, de peur de passer pour un enthousiaste, du moins aux yeux de ces légions de gens capables qui pensent qu'on est homme d'affaires qu'en autant qu'on ignore et rapetisse sa province et qu'on rêve des merveilles sur le compte des autres pays ; mais l'arrière-contrée des Laurentides, un fragment représentant les cinq douzièmes de la province de Québec, pourrait former deux autres provinces respectablement grandes, même sans comprendre les quelques millions d'acres de la région labradorienne. Comparons :

	Acres.
Ile du Prince-Edouard, contenance	1,365,400
Nouvelle-Ecosse, contenance	13,382,003
Nouv.-Brunswick, contenance	17,373,410
Ontarie, contenance	65,111,463
Cette partie située au sud du Saint-Laurent et de l'Ottawa, depuis le Cap Desrosiers à Saint-Anicet, renfermant aussi les comtés de Vaudreuil et de Soulanges, contenance	22,000,080

Ces données sont incontestables et les plus précises, étant fournies par les recensements de 1871 et de 1881.

Chacune de nos deux provinces nouvelles équivaudrait à vingt fois celle de l'île du Prince-Edouard. Réunies, elles présentent une étendue égale aux trois quarts de la province d'Ontario, quadruplent la Nouvelle-Ecosse, triplent le Nouveau-Brunswick, doublent plus que l'Etat du Maine et plus que la superficie collective des Etats de Vermont, de New-Hampshire, de Massachusetts, de Rhode-Island et de Connecticut ; elles font deux fois et demie les trente comtés de la province de Québec qui fleurissent au sud du Saint-Laurent et de l'Ottawa, où rivalisent les villes de Beauharnois, de Longueuil, de Sorel, de Nicolet, de Sherbrooke, de Lévis, de Fraserville, de Rimouski et bien d'autres.

Auprès de ce vaste territoire qui contient 78,125 milles carrés, la Belgique et la Hollande ne sont que des nains ; la verte Erin n'atteint pas la moitié de sa taille qui rivalise même avec l'ampleur de la Grande-Bretagne.

La Belgique a une population de cinq millions d'âmes ; l'Angleterre et l'Ecosse sont habitées par vingt-cinq millions d'individus.

Et nos deux Provinces ?

CURIOSITES HISTORIQUES

Le Ginseng

En chinois, ce mot veut dire la première des plantes, d'après Palmer.

On le définit ainsi : arbriseau de la famille des araliacées, et du genre pannax : le *quinquefolium* de Linnée.

"Le Père Jartoux, dit l'abbé Duclot, La sainte bible vengée, vol. Ier, a publié une description de la fameuse plante *ging--seng* ; il la composa en 1709. Le Père Jartoux s'était imaginé que cette plante, originaire de la Tartarie Manshew, ne croissait que dans le Canada ; cette idée engagea le Père Lafiteau, missionnaire jésuite dans le Canada, à faire des recherches sur le *gin-seng*. Il y réussit enfin au bout de trois mois Il y avait déjà longtemps que les Américains connaissaient les vertus de cette plante, et qu'elle portait parmi eux le nom de *garentoquent*, qui signifie "les cuisses d'un homme" ; le nom tartare ou chinois de gin-seng a la même signification. Cela surprit le père Lafitteau ; il en conclut, avec raison, que l'Amérique septentrionale tenait à la Tartarie, ou du moins à quelque pays contigu à l'une ou à l'autre.

C'est le *panax quinque folia* des savants. Pour plus amples informations voyez les "Transactions of the Society of Quebec", page 220, et l'admirable écrit de l'abbé Verreau sur ce sujet.

L'empereur Kien-Long, dans son éloge de la ville Monkden, dit du ginseng : "C'est la reine des plantes qui rendrait l'homme immortel, s'il était donné à l'homme de l'être"

Le *jinsen* (autre manière d'écrire ce nom) que les Chinois appellent le trésor de la Mantchourie, est sans contredit le premier tonique de l'univers. Lorsque les forces vitales manquent, totalement épuisées, et que le moribond va trépasser, donnez lui, le poids de quelques grains de gen-sen, il revient à la vie ; continuez chaque jour, et sa vi gueur renaît aussitôt, et vous pouvez le soutenir encore plusieurs mois. Le prix du Jen-sen est exhorbitant, c'est presque incroyable ; près de cinquante mille francs la livre.

Le bon, l'excellent *Jen-sen*, disent les Chinois, est le plus vieux ; il doit être sauvage : aussi celui de Corée qui vient par la culture, est-il extrêmement inférieur en qualité. A la foire annuelle de Corée, on le vend en fraude, au su des mandarins qui ferment les yeux. Bien que fort élevé, le prix du Jen-sen coréen est pourtant raisonnable : environ deux cents francs la livre.

La racine seule est en usage. On peu le semer. Je vais tâcher de m'en procurer de la graine, et en ce cas, l'Europe pourra posséder cette plante.—Voir les *Annales de la Propagation de la Foi.*

CONTESTATION D'ÉLECTION

Comté de Laprairie

L'enquête dans la cause de l'élection contestée de M. Odilon Goyette, s'est continuée hier. M. Bisaillon, C. R., représentant le requérant et M. Préfontaine, le défendeur.

Les témoignages suivants ont été reçus :

J. O. PELLAND, avocat, de Montréal. J'ai pris part à l'election en cette cause, je ne me rappelle pas a la demande de qui. Quelqu'un peut m'avoir demandé d'y aller travailler. M. Goyette ne m'a pas demandé pour aller le trouver et je n'ai reçu d'argent ni de promesse de lui ni de personne. A ma connaissance, personne n'a reçu d'argent pour moi. Je suis allé travailler là à mes frais et depens. J'ai été à Saint Constant, Saint-Isidore, Saint Philippe et a Laprairie. Je suis allé demander des certificats de votation à l'officier-rapporteur, je ne me rappelle pas combien ni a la demande de qui. Je ne me rappelle qu'un nom, celui de l'officier-rapporteur de Saint-Philippe.

Je ne me rappelle pas avoir eu quelque conversation avec M. Préfontaine ni avec M. H. Brossard, au sujet de ces certificats. Je ne crois pas avoir demandé une liste des morts et des absents a M. Henri Brossard. Je ne crois pas avoir travaillé à une liste de cette nature. Je ne me rappelle pas qu'il ait été question entre moi et M. Préfontaine de faire voter des morts et des absents. J'ai reçu la liste qu'on m'a remise vers 6 heures du matin et je l'ai remise à M. H. Archambault, secrétaire de l'élection, vers onze heures. Je ne me rappelle pas avec qui j'ai chèqué la liste. Il y avait plusieurs personnes avec moi. Je suis allé une fois avec Campeau à Saint-Constant. Je ne lui ai jamais remis de certificats de votation. Je ne me rappelle pas qu'il m'en ait demandé.

Le certificat que j'ai envoyé à l'officier rapporteur de Saint-Philippe lui a été transmis par une personne de Saint-Philippe que je ne connais pas.

J'ai travaillé avec M. Préfontaine à Laprairie. Nous parlions de l'élection, de nos chances de succes, examinant les listes. M. Préfontaine ne m'a chargé d'aucune mission. Ce que j'ai fait, je l'ai fait de moi-même.

Je n'ai pas dit ni fait dire à M. Archambault de remettre les certificats en question à M. Préfontaine. Ce n'est pas M. Goyette qui me les avait remis. Je dois avoir dit à M. Archambault que je retournerais le prendre. J'y suis retourné le soir, et il m'a dit qu'il les avait envoyés à Laprairie. Je savais qu'il devait les avoir envoyes en lieu sur. Je me suis contenté de cette reunion. Je ne m'en suis plus occupé et je n'ai demandé à personne si ces procurations avaient été reçues.

Le jour de la votation, je suis allé à Saint Constant avec un charretier. Je suis revenu à Laprairie avec le même charretier. A Saint-Constant, je n'ai rien fait ; je suis resté à la porte du poll. Je n'ai envoyé ni conduit personne au poll. La veille de la votation au soir, je suis allé au bureau central de Laprairie. Je n'ai été chargé de rien. Je n'ai pas reçu d'argent de M. Beausoleil et je n'ai pas eu connaissance que personne en ait reçu de lui.

L. H. SÉNÉCAL, marchand, de Montréal. Je me suis occupé de l'election, en ma qualité de libéral. Personne ne m'a demandé d'y aller. Peut être que j'ai rencontré des amis de Laprairie qui m'auront dit, viens donc travailler avec nous. J'y suis allé à mes depens. J'ai vu M. Goyette sur les hustings deux ou trois fois durant l'election. Je ne l'ai connu qu'après. Au comité de Laprairie, j'ai chéqué les listes avec M. Henri Brossard. Je me suis occupé plus specialement des électeurs de la ville. Je suis allé demander des certificats de votation à M. Archambault. Je me rappelle qu'un de ces certificats était pour Azarie Bousquet. Je ne me rappelle pas pour qui étaient les autres. Je n'ai requis et obtenu de l'officier rapporteur que ces trois procurations. J'ai agi de bonne foi, sans songer à en parler à personne.

La veille de la votation, j'ai passé la soirée au comité. Durant la nuit, je ne suis alle dans aucune maison. Je me suis déguisé, la nuit qui a précédé la votation ; c'était pour jouer un tour à la patrouille de nos adversaires. J'ai appris le lendemain qu'on avait distribué des lettres, mais je n'en ai pas distribué ni fait distribuer moi même. Je n'en ai eu aucune connaissance.

J'ai vu Crochetiere à Laprairie, le jour de la votation. Je ne lui ai pas demandé d'aller à Saint Constant voter pour un mort ou un absent. Je n'approuve pas ces manœuvres là.

DR J. B. J. BROSSARD, de Laprairie.—Je faisais partie du comité de Laprairie. J'ai examiné les listes. Je n'ai pas fait de liste speciale des electeurs morts et absents. M. Préfontaine ne m'a jamais consulté sur les morts et les absents. La veille de la votation, je suis allé au comité. Je n'y ai pas vu Edmond Lefebvre. Je n'ai pas connaissance que de l'argent ait été distribué dans le comte de Laprairie.

Je n'ai pas examiné les listes avec M. Prefontaine ni M. Henri Brossard.

Le soir, la veille de la votation, je suis allé au comité et j'y ai vu M. Préfontaine avec quelques autres personnes. Je n'ai pas travaillé, cette nuit là. J'ignore qui a payé les depenses de voyage de J. B. Brossard, je lui ai écrit de venir voter, sans lui parler de ses dépenses de voyage. J'ignore si on lui a promis de payer ses dépenses.

Je connais M. Edmond Lefebvre. Je ne crois pas l'avoir vu au comité. Je ne me suis pas occupé de lui. Le jour de la votation je suis allé au comité, mais je ne m'y suis pas tenu.

J'ai prêté de l'argent à François Houle pour acheter un cheval. Il me l'a remis. Je pense que Campeau lui a donné l'argent en dehors du magasin de M. A. Brassard, et il me l'a remis dans le magasin.

François Houle n'est pas riche, mais je lui ai prêté quelquefois de l'argent et il me l'a toujours rendu. C'est un honnête homme. Je lui ai prêté sans garantie. Je savais qu'il me paierait. Je n'ai pas vu M. Odilon Goyette durant l'election.

Dolphis Bourdeau, cultivateur, de Laprairie—Je connais Edmond Lefebvre. Je ne l'ai pas vu. Je ne lui ai pas parlé. Je lui ai demandé s'il allait voter, la veille de la votation. Il a répondu qu'il verrait à cela. J'ignorais qu'il n'eut pas droit de vote. Je n'en ai parlé à personne. Personne ne m'a demandé de voir Edmond Lefebvre. Je n'ai pas eu de boisson au comité.

OLIVIER HAMELIN, commerçant, de Montréal—J'ai travaillé à l'élection. J'ai fait n'importe quoi. Personne ne m'a promis de rembourser mes dépenses. J'avais une voiture qui m'a été envoyée, je ne sais par qui, et pour laquelle je n'ai rien payé. J'ai été une dizaine de jours dans le comté. Je ne suis alle voir personne. Je me suis promené ; je n'avais que cela à faire. Je n'ai cabalé aucun électeur, offert ni donné d'argent, ou fait de promesse à personne. Le jour de la votation, j'étais à Laprairie. Je suis allé conduire M. McShane à Saint-Constant. Je n'ai pas rodé avec Campeau ni avec l'honorable Géo. Duhamel. J'étais à toutes les assemblées. Après l'assemblée de Saint-Philippe, M. Mercier et autres ont diné chez M. Bonneau. Les électeurs étaient tous en dehors de la maison. Ils regardaient par les fenêtres.

P. E. TREMBLAY, avocat, de Montréal, —J'ai pris une part active à l'élection ; je ne me rappelle pas à la demande de qui. Je suis allé à Saint-Isidore, où je me retirais chez le seul hôtelier de l'endroit. Je suis allé là chez un nommé Vital Lefebvre, chez Etienne Adam, où j'ai assisté à une assemblée. Je n'ai pas donné d'argent. J'ai reçu de l'argent. J'ai fait demander quelques piastres par le jeune Loranger, avocat, et j'ai reçu une trentaine de piastres. J'avais reçu une dizaine de piastres avant de partir. Je ne me rappelle pas avoir reçu aucun argent de M. Prefontaine. Je n'avais rien à faire avec l'organisation. Mon rôle se bornait à faire des discours.

Il y a eu un comité chez M. Vanier, un chez M. Lefebvre et d'autres ailleurs. J'ai pris de la boisson seul apres avoir parlé. Une fois, je crois que M. Lefebvre a payé la traite à quelques-uns de ses amis.

Je suis alle à Laprairie, à Saint-Philippe. J'ai rencontré le candidat, M. Goyette. Il n'a pas été question d'argent entre nous.

BENOIT BASTIEN, cultivateur, de Saint-Vincent de Paul. Je suis alle dans le comté le jour de la votation. Il n'a pas été question entre moi et M. Prefontaine des moyens à prendre pour gagner l'election, ni de faire voter les morts et les absents.

Je suis allé à la côte Sainte Catherine avec Michel Campeau, à chaque poll, pour avoir des nouvelles. Une dame a donné un bouquet à M. Campeau, durant le voyage.

Je n'ai pas avancé ni promis, ni reçu d'argent pour l'élection

NAPOLEON CUSSON, hôtelier, de Saint-Constant. Je ne me suis pas occupe de l'election. Je n'ai pas vu un seul electeur. Je n'ai payé d'argent à personne et je n'en ai pas promis. Je suis allé chez M. Riendeau pour retirer $22 qu'il me devait ; il me les a payées, avant l'élection, lui même. C'était dans la nuit qui a précédé la votation. Je n'ai parlé en aucune manière de son vote à Riendeau. Personne ne m'a demandé de voir Riendeau. J'ai eu de la boisson chez moi durant l'élection et j'ai traité mes amis. Je me rappelle qu'il y a eu une assemblée à Saint-Constant. Dans cette circonstance j'ai donné de la boisson à un grand nombre de personnes. J'avais du whiskey. M. Mercier et M. Goyette sont venus chez moi. Avant l'assemblée M. Goyette est venu retenir une chambre et le souper. Je ne pense pas lui avoir donné de la boisson. M. Goyette a passé environ une demi heure chez moi. Il y avait des électeurs. Je pense que je n'ai pas donné de traite à mes amis pendant que M. Mercier et M. Goyette étaient là. Je n'ai chargé cette boisson à personne. Je n'ai présenté de compte à personne pour la boisson. Ils ont tout payé au fur et à mesure qu'ils sont venus. Mais je n'ai rien chargé à personne pour de la boisson.

M. Goyette m'a souvent parlé de ma licence. Je lui ai demandé s'il me ferait accorder ma licence. Il m'a toujours dit que oui. Il ne m'a pas dit de bien travailler. Il ne m'a jamais parlé d'élection. Je ne lui ai pas dit que je travaillerais pour lui, non plus, je n'ai pas travaillé, je ne me suis jamais occupé d'election. M. Goyette ne m'a pas dit qu'il se chargeait de tout quand à ma licence. Il n'a pas été question de cela entre moi et lui. Je ne pense pas avoir dit à personne que j'avais peur d'être poursuivi. Je n'ai pas dit que M. Goyette m'avait promis de me supporter pour l'obtention d'une licence et qu'il n'avait pas tenu sa promesse. M. Goyette m'avait toujours dit qu'il était en faveur d'une licence. Je n'ai pas été averti que je paierais l'amende. Le jour de la votation je ne pense pas avoir donné de boisson à personne. Il est possible que mon garçon en ait donne hors de ma connaissance, mais je lui avais bien recommandé de n'en donner à personne. Tout ce qui a été pris chez moi à part la boisson a été payé comptant je n'ai reçu d'argent de personne pour de la boisson j'ai dit, c'est vrai, que je n'aurais pas payé l'amende si l'election eût duré un an. J'ai payé l'amende pour avoir vendu de la boisson après la votation. J'ai payé moi même l'amende, de mon propre argent. Je n'ai pas engagé de charretier, je n'ai pas travaillé à l'élection et je n'ai cabalé personne.

Durant l'élection, je ne me rappelle pas avoir donné de la boisson à quelqu'un pendant que M. Goyette était chez moi. Mais je faisais cela de moi même sans autorisation de personne. Je traite généralement mes amis. Tous les gens de Saint-Constant sont mes amis, mais je ne les traitais pas tous. Je n'ai jamais chargé rien à personne.

Q.—Comment se fait-il que le jour de la grande assemblée j'ai moi même payé un verre ?

R.—Je me rappelle pas cela.

Je n'ai jamais traité aucun de mes amis en presence de M. Goyette.

Q.—Le défendeur a t-il endossé des billets pour vous apres l'élection ?

M. Préfontaine objecte à la question, comme n'étant pas autorisée par les articulations de faits.

Objection maintenue.

JOSEPH FYFE, menuisier entrepreneur, de Saint-Constant. Je me suis occupé de l'election, à la demande de M. Goyette, auquel j'ai promis de travailler si les amis travaillaient. J'ai connu M. Beausoleil durant l'élection. J'ai travaillé avec lui. Il ne m'a chargé d'aucune mission. Il m'a remis trente-deux piastres.

Q.—Qu'avez-vous fait de cet argent ?

Le témoin demande avant de répondre, la protection de la cour.

R.—Moi et M. Beausoleil nous avons organisé une petite police, car nous avions entendu dire qu'il y aurait de la corruption la nuit. On s'attendait qu'il viendrait des lettres d'Ottawa. Nous avons engagé une vingtaine d'hommes. Les trente deux piastres ont été distribuées aux hommes de la patrouille. Les uns ont eu une piastre, les autres plus. Je n'ai pas eu connaissance personnelle du travail de la patrouille. En leur remettant l'argent, je leur ai dit que ce n'était pas pour influencer leur vote. C'était pour empêcher la corruption, on craignait. M. Beausoleil et moi nous avons parlé de cela ensemble. Nous avons choisi les gens les plus actifs, les plus disposés à travailler. Il y en avait dans tous les rangs. M. Beausoleil n'était pas dans le comité quand j'ai distribué l'argent aux hommes de la patrouille. Toutes ces personnes étaient des électeurs. Nous n'avons pas parlé à M. Goyette de l'organisation de cette patrouille, j'ignore s'il en a eu connaissance. Je n'ai pas donné d'argent à M. Bernard Hébert. M. Beausoleil m'a dit que c'était une chose légale que l'organisation de cette patrouille.

DR ROCH N. FORTIER, de Saint-Constant. Je me suis occupé d'élection. J'ai fait toute sorte de choses.

La Cour est ajournée jusqu'à ce matin.

Les Canadiens des Etats-Unis

MINNEAPOLIS—La paroisse catholique française de Sainte Clotilde a le droit d'être fiere d'elle meme. Constituee le 24 avril 1884 par décision de Mgr Ireland, evêque de Saint Paul, confiee a la direction de M. l'abbe Nougaret, cette paroisse qui comprend tous les Canadiens Français et Français Catholiques du côte Ouest et se compose de 400 familles environ, vient d'affirmer d'une maniere indeniable sa vitalite extraordinaire, et de prouver une fois de plus que rien n'est impossible à notre race quand elle veut "*vouloir.*" La premiere messe fut célébrée le 24 avril 1884, par M. L. Nougaret dans la "Catholic Association Hall" offerte gracieusement pour la circonstance par le Revd Pere J. McGolrick, Mgr Ireland y assistait. L'orgue, fourni par M. Z. Demeules, y fut touche par Melle Rose Saucier. M. L. Z. Demeules fit entendre des soli de carnet et M. J. Roy, des soli de violon. Les chantres étaient Mme E. Michaud, Mme A. Demeules, M. Z. Demeules, Narcisse Beaudette, M. Hamel, M. et Mme Jos. Marcoux, M. G. A. Sheffer et P. H. Roy.

Depuis la creation de cette nouvelle paroisse les offices avaient été celebres dans la vieille "Fourth Baptist Church" mais nos Canadiens decidèrent presqu'immédiatement d'en construire une pour eux mêmes, et des le mois de Septembre 1886, les fondations de la nouvelle église étaient commencées. La pose de la pierre angulaire eut lieu le 5 Juin dernier, la cérémonie religieuse était celebree par Mgr Grace de Saint Paul.

Depuis cette époque, les travaux furent pousses activement et l'édifice est maintenant terminé.

Longue de 100 pieds, large de 50, pouvant contenir facilement 600 personnes, d'un style tres simple mais de très bon goût, avec un interieur admirablement agencé, la nouvelle église n'aura pas coûté moins de 13,000 dollars et la valeur totale de la propriété peut être évaluée maintenant à plus de $50,000.

Eu effet le terrain compte 150 pieds de front sur l'Avenue Lyndale ;

Cours du jour $200, soit	$30,000
Construction de la nouvelle église	$13,000
Presbytere et meubles	3,000
Vieille eglise et terrain	5,000
Total	$51,000

Le sous sol très bien disposé, très-clair, sera d'une grande utilité pour les réunions des differentes societés catholiques. L'édifice tout entier est chauffe a la vapeur.

Enfin la vieille église va être transformee en une ecole française. Des bonnes sœurs arriveront incessamment.

Pour une paroisse qui ne compte guère que trois ans d'existence, c'est un succes qui fait honneur à l'energie et au dévouement du Rev. Pere Nougaret aussi bien qu'à la générosité de ses paroissiens.

Cette nouvelle maison de Dieu a été officiellement consacree par Sa Grandeur Mgr Ireland, évêque de Saint Paul assiste des RR. PP. James et Henry McGolrick, Nougaret, Dagnault, Lauzon, Guilot, Portal et Bigot.

L'église éteincelait de lumières. Une foule nombreuse et recueillie était venue assister a cette imposante cérémonie, a ce triomphe du catholicisme et entendre la parole sacree tomber des levres du chef spirituel du diocese de saint-Paul. Quelles sont belles, quelles sont grandes dans leur simplicité nos cerémonies religieuses, et quelles sont bien faites pour élever l'âme et inspirer des sentiments nobles et généreux !

Mgr Ireland a fait le sermon de circonstance et a bien voulu pour cette solennité employer le français.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Fate et Cie :

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Cara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à taux avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de manchises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL D.— MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-3

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.

19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleigh - Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886.

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Bille

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur du tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les sous des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $..... est ci-jointe.

Nom..... No.....

Rue.....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité.....

ADRESSE

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.30 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Général

PER